

en ajouterons un autre à celui-là :

— Lequel ? demanda le vieux marin.

— Hé bien donc le vôtre. Il n'y en a pas de meilleur dans le village de Saint-Servan, ni de plus honnête dans toute la Bretagne. J'en répondrais. Qu'en dites-vous, mes amis ?

— Et le docteur se tourna vers la foule.

— Donnerons-nous à cette petite, jusqu'à ce que nous ayons découvert celui de sa famille, le nom de Mathieu que voici, et de son fils qui, le premier, s'est élancé au secours des infortunés qui nous imploraient ?

Tout le monde répondit par un murmure d'approbation :

— Emma Keradeuc !

— C'est une perle qui nous appartiendra à tous, poursuivit le docteur ; nous la garderons tant que les siens nous la laisseront. En attendant, qu'elle ait sa place sous le toit de la veuve, et son berceau sur son cœur.

L'éloquence de M. Morin était irrésistible.

Et c'est ainsi que l'enfant que la mer avait jetée pauvre et abandonnée sur le rivage prit le nom de braves et honnêtes pêcheurs, qui venaient eux-mêmes d'être frappés de malheurs presque aussi grands que les siens.

Des mois et des années se passèrent. L'enfant grandit et sa beauté ne fit que devenir de plus en plus merveilleuse. La réputation de la perle de Saint-Servan se répandit bien loin au delà des limites du pauvre village. Souvent même on venait de la ville voisine pour juger par soi-même si l'enfant du naufrage méritait bien ce qu'en disait la renommée.

SECONDE PARTIE

I

Comment Rodolphe Mortagne sauva la vie à Jaguarita.

Le temps a passé depuis les événements que nous avons rapportés dans les chapitres précédents, et qui servent de prologue à notre histoire.

Nous mettrons en deux mots nos lecteurs au courant des faits qui sont survenus dans l'intervalle.

Il y a seulement très-peu de temps que Henri Delagrave et sa femme sont de retour d'Italie, où ils ont fait un long séjour.

Le fils du vieil Isaac avait quitté la France, presque aussitôt après la mort de son père, dans l'espoir de trouver dans les voyages et les distractions l'oubli de ses crimes et des reproches de sa conscience.

Quant aux propriétés de de Moidrey, dont ils avaient pris possession, il en avait laissé le soin et la direction à un intendant.

A Naples, il avait rencontré la comtesse Rosato.

La beauté de l'Italienne, sa nature fière et superbe, avaient subjugué le cœur froid de Henri Delagrave ; et, quoiqu'elle eût déjà une fille, il lui avait offert sa main qu'elle avait acceptée.

Il est vrai que les Rosati murmurèrent en voyant une descendante de leur ancienne maison épouser le fils d'un marchand de Paris. Mais, s'ils étaient l'une des plus nobles familles de Naples, sans le rapport de la naissance, il faut dire qu'ils n'étaient pas aussi favorisés quant à la fortune.

D'ailleurs, Varina Rosato s'était prononcée en faveur de l'étranger ; et, malgré sa jeunesse, elle avait, dans diverses circonstances, fait preuve d'une telle force de volonté et de caractère, que ce n'eût été tout simplement une folie de vouloir s'opposer à ses desseins.

Ils furent mariés.

Immédiatement après la cérémonie, ils partirent pour Paris. Ce départ fut si précipité que les méchantes langues, et elles abondent à Naples, comme ailleurs, parlèrent d'événements sombres et mystérieux qui se rattachaient à une première histoire de la jeune et belle comtesse, événements aussi qui n'auraient pas été étrangers à la décision qu'elle avait prise.

Après différentes excursions, ils étaient donc revenus en Bretagne, dans l'intention de se fixer, d'une manière permanente, dans le vieux et superbe château de Moidrey.

La femme de Henri Delagrave avait amené avec elle sa fille, qui était alors âgée d'environ dix-huit ans.

(A continuer)



CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL

LES Commissaires nommés pour la Construction du Chemin de Fer Intercolonial donnent Avis Public qu'ils sont maintenant prêts à recevoir des Soumissions pour quatre autres Sections de la ligne.

La Section No. 13 sera dans la Province de Québec et s'étendra à partir de l'extrémité Est de la Section No. 8 jusqu'à la Station 906 près de Lac Malfait, formant un parcours d'environ 20 1/2 milles.

La Section No. 14 sera dans la Province de Québec et s'étendra de l'extrémité Est de la Section No. 13 jusqu'à la Station 543, un point entre l'embouchure de la Rivière Amqui et le petit Lac Matapédia, formant un parcours d'environ 22 1/2 milles.

La Section No. 15 sera dans la Province du Nouveau Brunswick et s'étendra de l'extrémité Est de la Section No. 9 jusqu'à la Station 639, à peu près 1/2 mille à l'Est de la traverse de la Rivière Nappisignit, formant un parcours d'environ 12 milles et un dixième.

La Section No. 16 sera dans la Province du Nouveau Brunswick et s'étendra de l'extrémité Est de la Section No. 15 jusqu'à l'extrémité Ouest de la Section No. 10, formant un parcours d'environ 18 1/2 milles.

Les Contrats pour les susdites Sections devront être complètement parachevés et prêts pour la pose de la voie le 1er Juillet 1872.

Les Commissaires donnent aussi Avis Public, qu'ayant annulé les Contrats pour les Sections Nos. 3 et 4, ils sont maintenant prêts à recevoir des Soumissions pour de nouveaux Contrats pour ces mêmes Sections.

La Section No. 3 est dans la Province du Nouveau-Brunswick, et s'étend à partir de la Station 370, environ deux milles au Sud de la Rivière Ristigonche, jusqu'à la Station 190, environ 2,000 pieds au Sud de la Rivière à l'Anguille, près de Dalhousie, formant un parcours d'environ 24 milles.

La Section No. 4 est dans la Province de la Nouvelle-Ecosse, et s'étend à partir de la Station 230 sur les Hauteurs d'Amherst, jusqu'à la Station O, sur les Hauteurs, environ un mille au Nord de la Rivière Philippe, formant un parcours d'environ 27 milles.

Les Contrats pour les Sections Nos. 3 et 4 devront être complètement parachevés et prêts pour la pose de la voie le 1er Juillet 1871.

Les plans et profils ainsi que le Devis et les Stipulations du Contrat seront exhibés au Bureau de l'Ingénieur en chef, à Ottawa, et aux Bureaux des Commissaires, à Toronto, Québec, Rimouski, Dalhousie, Newcastle, St. Jean et Halifax, le et après le DIX MARS prochain, et les Soumissions cachetées, adressées aux Commissaires du Chemin Intercolonial, et inscrites "Soumissions," seront reçues à leur Bureau, à Ottawa, jusqu'à 7 heures P. M., lundi, le 4 Avril 1870.

Des cautions pour l'exécution complète du Contrat devront signor la Soumission.

A. WALSH,
ED. B. CHANDLER,
C. J. BRYDGES,

Bureau des Commissaires,
Ottawa, 26 Janvier 1870.

A. W. McLELAN,
Commissaires.

A VOINE DE NORVEGE A VENDRE.— Le soussigné offre en vente cent minots de cette avoine récoltée à Ste. Anne, l'été dernier, et supérieure à celle achetée des Etats Unis.—Prix : le minot, \$5 ; 1/2 minot, \$3 ; 1/4 de minot, \$2.

20 janvier 1869.

FIRMIN H. PROULX.

Editeur de la Gazette des Campagnes,
Ste. Anne de la Pocatière.